

AVIS A LA POPULATION

Organisation d'une réunion d'information préalable du public de manière virtuelle dans le cadre de la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement (EIE) concernant la demande de permis d'urbanisme de constructions groupées et la demande de création, modification et suppression des voiries communales par la société MATEXI PROJECTS SA relative à un projet immobilier rue Fût Voie à Vivegnis (Oupeye). Le projet vise le développement d'un quartier mixte comprenant environ 26 maisons jointives de gabarits R+1 à R+2 et 49 appartements répartis en 6 immeubles de gabarits R+2 à R+4, 40 places de parkings en ouvrage, 35 places de parkings type « carport », 38 places de parkings visiteurs, , la construction d'un local technique agricole, la construction d'une serre « cathédrale », la plantation d'arbres, ainsi que de nouvelles voiries et espaces publics sur un terrain d'une superficie d'environ 9,4 ha (parcelles cadastrées ou l'ayant été : OUPEYE, 4ère Division - Vivegnis - section B - n° 151 N, 150 R2, 151 M, 151 K, 151 L, 76 B, 70 A, 67 A, 62 G, 64 C)

Ce projet fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement en ce qu'il porte sur une superficie de plus de deux hectares, correspondant à la rubrique 70.11.02 de l'annexe 1 de l'AGW du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Bureau d'études agréé pour l'EIE : PLURIS srl – rue de Fétille 85 – 4020 Liège.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, s'agissant d'un projet de catégorie B (article D.29-1 §4, b., 1°), cette demande d'autorisation doit faire l'objet d'une réunion d'information préalable de la population. Toutefois, en vertu de la crise sanitaire liée au COVID 19 et suite aux mesures de distanciation sociale recommandées par le conseil national de sécurité, cette réunion préalable d'information est remplacée par une réunion virtuelle via la réalisation d'une présentation vidéo du projet, conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 45 du 11 JUILLET 2020 organisant la participation du public en lieu et place de la réunion d'information préalable organisée pour certains projets visés dans le Livre Ier du Code de l'Environnement.

Cette présentation vidéo a pour objet :

1° de permettre au demandeur de présenter son projet;

2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;

3° étant donné la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement :

de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;

de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences

La société MATEXI PROJECTS SA vous invite à participer à la réunion d'information de manière virtuelle, relative à l'objet susmentionné. Celle-ci se déroulera sur base d'une présentation vidéo :

Les mercredi et jeudi 30 juin et 1^{er} juillet 2021

Vidéo et documents disponibles en continu jusqu'au 31.08.2021

Au lien suivant : www.matexi.be/vivegnis

Des informations complémentaires peuvent être obtenues par téléphone auprès du demandeur de projet, pendant ces deux jours, entre 08h30 et 17h30, au numéro suivant : 04.361.18.04, en demandant Monsieur Philippe Rusak.

La présentation vidéo restera disponible sur le site jusqu'au 31 août 2021.

Toute personne peut solliciter [en y indiquant ses nom et adresse] auprès du demandeur une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée **au plus tard trois jours avant la mise en ligne.**

<u>Demandeur du projet</u>
MATEXI PROJECTS SA
Philippe Rusak

Rue Visé Voie 81 – boîte 1
4000 – LIEGE
Tél. : 04.361.18.04

Deux jours avant la mise en ligne, le demandeur du projet de catégorie B envoie par recommandé les documents aux personnes concernées, en un seul exemplaire par adresse postale.

Toute personne peut consulter à la commune la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous (port du masque obligatoire). Les rendez-vous sont pris 24 heures à l'avance auprès du « Service aménagement du Territoire -Urbanisme » , Rue des Ecoles 4 – 4684 Oupeye au numéro de téléphone suivant : 04.267.07.48.

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit au Collège communal d'Oupeye – Rue des Ecoles 4 – 4684 Oupeye - en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.